



Au cœur du Pays

# Bulletin Municipal

## Keleier Kerzent

**BULLETIN MUNICIPAL - FEVRIER 2021 — N° 478**

### **SERVICES MEDICAUX**

#### **CABINET MEDICAL 3 Place Claude Le Guen**

Dr COLLIN Antoine et Dr GROS Julie-Charlotte  
☎ 02.98.40.16.41 ou sur Doctolib.

Le cabinet est **ouvert** tous les jours du lundi au samedi matin.

**Nouveaux patients** acceptés y compris nourrissons et enfants.

#### **CABINET KINESITHERAPEUTE-MASSEUR**

Claude MARCHADOUR, 2 Place Claude Le Guen à Kersaint-Plabennec. ☎ 06.52.50.97.23.

**CABINET INFIRMIER:** Audrey MENEZ & Laura LE BORGNE, Place Félix Guéguen. Soins infirmiers à domicile ou au cabinet. ☎ 07.83.53.78.68.

-TESTS PCR COVID

-TESTS antigénique COVID (résultats dans les 15 à 30 mn) réalisés au cabinet infirmier sur RDV. (ordonnance non obligatoire pour les tests COVID)

#### **CABINET OSTEOTHERAPEUTE**

Nicolas MALVILLE, Place Félix Guéguen  
☎ 06.37.61.44.98

Consultations en ostéo, acupuncture, massage chinois et reiki.

#### **CABINET de PSYCHOLOGIE, Place F Guéguen:**

Mélanie THEPAUT ☎ 06.60.40.15.78.

#### **APPELS d'urgence :**

Médecin : 15

Pharmacie : 32 37

Sapeurs –Pompiers : 18 ou 112

Gendarmerie : 17 ou 02.98.40.41.05

#### **SALON DE COIFFURE**

Mardi et jeudi de 9h à 12h et de 13h30 à 18h (après 18h, uniquement sur rendez-vous)

Mercredi de 9h à 12h

Vendredi de 9h à 18h (en continu)

Samedi de 9h à 16h (en continu)

☎ : 02.98.40.11.42

### **MARCHE ALIMENTAIRE**

**Tous les jeudis de 15h30 à 17h45**

*(suivant le contexte sanitaire)*

**Place Félix Guéguen.**

*Annonces à déposer pour le 22 février*

### **DEMOGRAPHIE**

Années	Naissances	Mariages	Décès	Pacs
2017	28	3	11	2
2018	31	3	6	12
2019	30	2	4	8
<b>2020</b>	<b>18</b>	<b>1</b>	<b>7</b>	<b>8</b>

Nous avons comptabilisé 18 naissances cette année (8 garçons et 10 filles).

### **ASSISTANT ADMINISTRATIF POLYVALENT**

La commune de Kersaint-Plabennec recrute un adjoint administratif à temps complet. Au sein de la mairie, il ou elle accueille, oriente, renseigne le public, assure l'information des usagers et les services à la population, traite des dossiers relatifs à l'état-civil, à l'urbanisme, assure la comptabilité publique, réalise divers travaux de secrétariat et toute autre activité nécessaire au bon fonctionnement des services. L'agent travaille en binôme avec la secrétaire de mairie et représente l'image de la collectivité auprès des usagers.

Horaires : du lundi au vendredi en fonction d'un planning préétabli et le samedi matin. Poste ouvert au cadre d'emploi d'Adjoint Administratif ; Catégorie C.

Contact et informations complémentaires : Les candidatures (CV, lettre de motivation et dernier arrêté de situation administrative) sont à adresser à l'attention de Monsieur Le Maire, Place de la Mairie 29860 KERSAINT-PLABENNEC pour le 07/03/2021 ou par courriel à pb@kersaint-plabennec.bzh. Pour tout renseignement : Mme Françoise SCHEID, secrétaire générale au 02.98.40.18.62.

### **ARRETE DE NUMEROTAGE**

Le Maire informe qu'un arrêté de numérotage a été pris le 26 janvier 2021 afin de continuer la numérotation sur la commune. Cet arrêté, ainsi que les plans des quartiers nouvellement numérotés sont affichés en mairie. Les plaques des nouveaux numéros seront distribuées lors de permanences en mairie dont les dates seront communiquées ultérieurement.

### **ENQUETE DE L'INSEE**

L'INSEE va réaliser une enquête nationale sur un panel de logements sur les ressources et conditions de vie. Certains ménages seront prévenus individuellement par lettre du nom de l'enquêtrice. Merci de lui réserver un bon accueil.

### Horaires Mairie

#### **-Secrétariat :**

• Du **Lundi au vendredi**  
De 8h30 à 12h et  
de 13h30 à 17h30  
(Fermeture le mardi, après-midi)

Samedi de 10h à 12h.

### Nous contacter

**MAIRIE** Place de la Mairie  
29860 KERSAINT-PLABENNEC

☎ **02.98.40.10.03**

mairie@kersaint-plabennec.bzh  
www.kersaint-plabennec.fr

### Permanence des élus

Le Maire reçoit sur rendez-vous

#### **Les adjoints :**

-K. HELIES : Lundi après-midi et 1er et 3è samedis  
-A. COLLIN : 2è et 4è samedis  
-B. PERES : 04/02 et 09/02 de 9h à 12h

## ETAT –CIVIL

### **Naissances :**

-Bastien CHOPINEAU  
-Léona BELINGER

### **Décès :**

-Marie-Louise ROZEC

## **PERMANENCES**

### **Maison du Lac PLABENNEC**

CCPA Hôtel de Communauté 58, avenue de Waltenhofen 29860 Plabennec.

Plus d'information au 02.98.37.66.00. ou sur [www.pays-des-abers.fr](http://www.pays-des-abers.fr)

### ASSISTANTE SOCIALE DPAS :

02.98.83.23.66. sur RDV le mardi de 9h à 12h.

### ACCUEIL EMPLOI :

Lundi, mardi, jeudi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h, vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h, sur rendez-vous le jeudi après-midi (02.90.85.30.12).

### Mission locale de Plabennec :

☎02.30.06.00.33

AGDE : Tous les jeudis de 13h30 à 17h  
☎ 02.98.21.18.64

CPAM : Tous les lundis de 13h30 à 16h30.

Assainissement collectif : 02.90.85.30.17

### **Autres permanences**

FNATH : Association des accidentés de la vie) : les 3è mardis du mois de 10h30 à 11h30, au pôle social Lannilis (02.98.04.08.58)

ADMR: 66 Avenue de Waltenhofen ☎ 02.98.37.60.37.

CLIC gérontologique : Place de la Mairie (entre la poste et la mairie) Mardi de 14h à 17h sur RVD ☎02.98.21.02.02.

ADS (soins à domicile) ☎02.98.37.66.76.

AMADEUS (aide à domicile) 1 rue Pierre Jestin Plabennec (02.98.21.12.40)

SECOURS CATHOLIQUE : Reprise des activités et des dépôts de vêtements depuis le mercredi 6 janvier (06.38.64.05.94)

## **ENVIRONNEMENT**

### CCPA - DECHETS MENAGERS

**Mardi 02 février et Mardi 16 février 2021**

Contact : 02.98.84.40.35

### **HORAIRES DECHETTERIE DE PLABENNEC**

Ouverture du lundi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h. **Fermeture le mardi** ; le dimanche et les jours fériés. Contact : 06.14.71.56.57

**Problème de ramassage des déchets ménagers** : ☎ 02.90.85.30.18

Toutes les **informations pratiques** sur la **collecte** sont disponibles sur le site internet du Pays des Abers : <https://www.pays-des-abers.fr/en-porte-a-porte.html>

Le **guide pratique du tri** : <https://www.pays-des-abers.fr/trier.html>

### **PROTECTION DES COMPTEURS D'EAU**

Protection contre le gel : N'oubliez pas de protéger votre compteur d'eau contre le gel par des matériaux isolants. Il est rappelé, en effet, que la protection du compteur d'eau est à la charge de l'abonné. En cas de détériorations, les frais (pose et compteur) seront facturés à l'abonné.

### **PREFECTURE - LUTTE CONTRE L'INFLUENZA AVIAIRE**

Mesures de prévention (mesures de biosécurité) à appliquer par les particuliers détenteurs de basse-cour ou d'autres oiseaux captifs

Afin d'éviter tout contact entre des oiseaux sauvages et des volailles de basse-cour, les particuliers détenteurs d'oiseaux doivent confiner ou installer un filet de protection au-dessus de leur enclos. Ces dispositions s'appliquent sans dérogation possible.

Ils doivent également surveiller la santé de leurs oiseaux et signaler toute mortalité anormale à un vétérinaire. Le non-respect de ces obligations est passible d'une contravention de 4è classe, soit une amende pouvant aller jusqu'à 750€.

La mise en œuvre de ces mesures est essentielle pour éviter l'installation de cette maladie sur notre territoire et protéger les élevages contre le risque qu'elle représente.

### **CONCILIATEUR DE JUSTICE**

Mr Jean-Pierre LUSSOU, conciliateur de justice, tiendra ses prochaines permanences en mairie de PLOUVIEN, pour les communes du canton de Plabennec les **08 et 22 février 2021**.

Prendre rendez-vous au secrétariat de la mairie de Plouvien (02.98.40.91.16).



## **BIBLIOTHEQUE**

-Les mercredis 3,10,17 et 24 février de 16h à 17h30

-Les samedis 6,13,20 et 27 février de 10h30 à 12h

**Attention**, l'horaire du mercredi change en raison du couvre feu. Des nouveaux livres vous attendent notamment des livres à grands caractères.

## **JOURNEE DU CITOYEN**

Tous les jeunes français et françaises ont l'obligation de se faire recenser à la **date anniversaire de leurs 16 ans** à la mairie de leur domicile munis de leur pièce d'identité et du livret de famille.

## **RPAM Relais Parents Assistantes Maternelles**

Les animatrices du Relais Parents Assistantes Maternelles vous accueillent et sont joignables au 02.98.36.83.42 ou rpam@plabennec

## **SAINT-THONAN**



Tél : 02.98.40.18.60 ou 06.07.73.23.15

Par mail : maison.enfance@saint-thonan.fr

Programme du 22 février au 05 mars 2021.

« D'enfant à Super-Héro »

(à consulter sur le site de la Maison de l'Enfance).

## **NOUVELLE ENTREPRISE SUR LA COMMUNE**

### **ALB Informatique**

(dépannage et assistance informatique)

LE BRIS Alexandre, 3 rue des Hirondelles

Tél 07.81.94.71.10

par mail : alexandre.lebris8@gmail.com

## **CLUB DES MARAIS**

A titre exceptionnel, le montant de l'adhésion pour 2021 sera de 10€. Le renouvellement des adhésions, et la réouverture du Club se feront dès l'accessibilité des salles communales. Cette année, l'assemblée générale aura lieu, sans doute, à huit clos.

## **DON DU SANG**

Dans le contexte de l'épidémie, la collecte de sang doit absolument se poursuivre. Les personnes qui souhaitent se rendre sur un lieu de collecte doivent prendre rendez-vous sur le site [dondesang.efs.sante.fr](http://dondesang.efs.sante.fr) Prochaine collecte le **jeudi 25 février** de 8h à 13h, salle du Temps Libre à Bourg-Blanc.

## **SYNDICAT DES EAUX DU BAS-LEON**

### **Recherche d'anciennes photos**

A vos tiroirs : Quand les photos nous racontent le paysage !

Comment nos paysages de campagne, notre bocage, nos rivières, nos entrées de bourg ont-ils évolué ?

Le syndicat des Eaux du Bas-Léon vous propose de participer à une grande collecte de photos d'archives et d'anciennes cartes postales du Bas-Léon.

L'objectif est d'analyser le paysage d'hier et d'aujourd'hui afin d'illustrer les enjeux de reconquête de la biodiversité et de la qualité de l'eau relevés dans le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux.

Si vous dénicher d'anciennes photos, vous pouvez nous les communiquer par courrier (2 route de Penn Ar Guear 29260 Kernilis) ou nous transmettre par email à l'adresse [bocage.basleon@orange.fr](mailto:bocage.basleon@orange.fr) N'oubliez pas de préciser le lieu (commune, lieudit, zone la plus précise possible) et si possible l'année de la prise de vue. Les photos de paysages les plus intéressantes seront par la suite exposées. Deux appareils photos sont à gagner (cf. règlement <https://www.syndicateauxbasleon.bzh>) Nous recherchons plus particulièrement des clichés de la zone de Pen ar Forest/le long de la voie express.

## **FINANCES PUBLIQUES**

**Le service des Finances publiques** du Finistère propose des accueils sur RDV visant à aider les usagers (particuliers et entreprises) à accomplir l'ensemble de leurs démarches fiscales ou autres (factures locales, amendes..) en étant reçus dans l'un des points d'accueil de proximité.

Les usagers de Plabennec ont la possibilité d'être accueillis rue Pierre Jestin (près de la mairie) sur RDV pendant le 1er trimestre 2021 aux dates suivantes : le 2ème et 4ème mercredi du mois (9h à 12h) soit le 27/01, 10/02, 24/02, 10/03, 24/03. Contact : 0809 401 401 ou par internet : [www.impots.gouv.fr/portail/contacts](http://www.impots.gouv.fr/portail/contacts)

**L'équipe de la trésorerie de Plabennec** est en cours de transfert vers Landerneau. Elle est joignable par mail à l'adresse suivante : [sgc.landerneau@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:sgc.landerneau@dgfip.finances.gouv.fr) ou par téléphone au 02.98.40.41.44. Pour le paiement des factures locales et des impôts en espèces ou par carte bancaire, en plus du paiement en ligne, les usagers peuvent également recourir aux buralistes partenaires. A Plabennec, seul le Diabolo propose ce service pour l'instant.

## **ANNONCES**

● Exploitation maraîchère, spécialisée en production de fraise, recherche saisonniers temps plein du lundi au vendredi de mars à juin sur la commune de Plouvien. Merci de laisser votre nom et vos coordonnées au 02.98.40.93.31.

● Angélique, Energéticienne, vous propose ses services sur la commune : soulagement des douleurs, fatigue, guérison physique, libération mentale et émotionnelle (stress, manque de confiance en soi, culpabilité, peurs...) Dans l'attente de vous recevoir au 13 allée des Iris, n'hésitez pas à me contacter. Tél 06.30.82.30.42 ou [www.lecheminverssoi.com](http://www.lecheminverssoi.com).

● COLLEGE St Joseph Plabennec : Portes ouvertes le vendredi 12 mars de 17h à 20h et le samedi 13 mars de 9h30 à 12h30. Visite guidée par des professeurs (durée 1h15) par petits groupes dans le respect du protocole sanitaire.

● IREO de Lesneven : Portes ouvertes le vendredi 12/03 de 17h à 20h et le samedi 13/03 de 9h à 17h (02.98.83.33.08)



## Communiqué des restaurateurs de la Gargoulette

Suite à la pandémie et au couvre-feu à 18h00 qui est une contrainte supplémentaire, la situation est devenue difficilement gérable dans l'état actuel.

À partir du 23 janvier, nous avons donc pris la décision de fermer temporairement en attendant qu'on nous autorise à travailler sereinement. Nous profitons de ce communiqué pour remercier Mr Boucher, maire de Kersaint-Plabennec, de son soutien ainsi que des kersaintais pour leurs commandes de pizzas le week-end.

Nous vous communiquerons notre réouverture sur notre page Facebook.

Nathalie et Hubert

### CONCOURS PHOTO 2021

#### KERSAINT-PLABENNEC, au Cœur du Pays

La commune de Kersaint-Plabennec organise un concours photo amateur sur le thème « Kersaint-Plabennec, au cœur du Pays ».

Les participants ont jusqu'au dimanche 14 mars – date limite d'envoi des photos – pour s'inscrire et soumettre leurs plus beaux clichés (envoi au format .jpg).



Photo prise à Kersaint-Plabennec

#### Les catégories d'âge sont les suivantes :

- \*Moins de 12 ans
- \*De 12 à 18 ans
- \*Plus de 18 ans

#### Dans chaque catégorie, les thèmes suivants sont proposés :

- \*Nature
- \*Monument
- \*Animaux

Et un thème sans catégorie d'âge : « Tout se transforme, rien ne se jette... »

Chaque participant pourra transmettre 3 photos au MAXIMUM.

Toutes les photos seront exposées ultérieurement dans une des salles de la commune.

Les photos prises depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2020 sont autorisées.

La sélection des gagnants sera faite par la commission « Communication » de la commune, aidée de quelques Kersaintaises et Kersaintais.

La participation à ce concours est gratuite. Il est ouvert à tous les Kersaintaises et Kersaintais (à l'exception des photographes professionnels), sans limite d'âge, la participation des mineurs étant soumise à l'autorisation parentale.

Le règlement du concours est téléchargeable sur le site de Kersaint-Plabennec <https://www.kersaint-plabennec.fr/>



Plan Climat Air Energie Territorial de la Communauté de communes du Pays des Abers : donnez votre avis !

Dans le but de recueillir l'avis des habitants du territoire du Pays des Abers concernant le plan climat (PCAET), un questionnaire a été mis en ligne :

<https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSeNV1b5dVLLB2LY-YXjjxajcynTX7x-EH13w3AgExvIU7C7mw/viewform?vc=0&c=0&w=1&flr=0>

# LA FIBRE OPTIQUE SUR LE PAYS DES ABERS

## LES ETAPES DU DEPLOIEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE

La commune de Kersaint-Plabennec fait partie de la phase 2 (2020-2023) du déploiement de la fibre optique sur le Pays des Abers. Ce déploiement va se faire en plusieurs étapes :

- **Etape 1 : études techniques et travaux préparatoires (en cours actuellement)**

Le réseau de fibre optique doit être déployé en utilisant au maximum les infrastructures existantes en aérien ou en souterrain, en parallèle du réseau téléphonique. Cette première étape permettra donc de faire un état des lieux de ces infrastructures, de lister et d'organiser les travaux à réaliser avant l'étape 2 : implantation des armoires, changement des poteaux téléphoniques abimés, aiguillage des réseaux souterrains, coupe des arbres le long des réseaux aériens, etc. En parallèle, un décompte des locaux concernés par le raccordement de la fibre est réalisé à travers un relevé de boîtes aux lettres.

- **Etape 2 : construction du réseau de fibre optique**

Lorsque tous les travaux préparatoires seront terminés, l'installation des deux armoires SRO et le tirage des câbles en aérien ou en souterrain seront réalisés afin de déployer le réseau FTTH (Fiber To The Home).

- **Etape 3 : commercialisation par les opérateurs**

Les habitants souhaitant être raccordés à la fibre optique devront s'adresser à un fournisseur d'accès internet afin de raccorder leur habitation mais seules les habitations disposant d'une adresse avec un numéro pourront être raccordées. C'est pourquoi le travail de numérotation de toutes les habitations de la commune a été réalisé.

- **Etape 4 : raccordement final des logements**

C'est l'opérateur choisi par le particulier qui se chargera de raccorder le logement au réseau de fibre.

